



MRC
du DOMAINE-du-ROY

CHAMBORD



LAC-BOUCHETTE



LA DORÉ



ROBERVAL



SAINT-ANDRÉ



SAINT-FÉLICIEN



SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES



SAINTE-HEDWIGE



SAINT-PRIME



901, boul. Saint-Joseph
Roberval (Québec)
G8H 2L8

Téléphone : (418) 275-5044
Télécopieur : (418) 275-4049

administration@mrcdomaineduroy.ca
amenagement@mrcdomaineduroy.ca

Roberval, le 17 octobre 2003

Madame Monique Gélinas
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Projet d'aménagement hydroélectrique
de la rivière Péribonka
Édifce Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Sujet : Consultation publique sur le projet de la rivière Péribonka par Hydro-Québec

Madame,

La MRC du Domaine-du-Roy désire soumettre, à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement chargée d'examiner le projet d'aménagement hydroélectrique, un point de vue quant à l'acceptabilité sociale de ce projet. La MRC du Domaine-du-Roy a été impliquée depuis de nombreuses années dans plusieurs projets d'aménagement hydroélectrique touchant son territoire.

Hydro-Québec a déjà proposé à deux reprises des projets d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Ashuapmushuan. Des promoteurs privés ont déjà proposé des projets sur la rivière Ouatichouane et plus récemment la MRC du Domaine-du-Roy s'était associée à une entreprise privée afin de déposer une soumission à Hydro-Québec dans le cadre du programme de développement des petites centrales hydroélectriques. Une décision malheureuse du gouvernement du Québec a mis fin à ce programme et la soumission déposée pour le projet de développement de la chute de l'Épouvante sur la rivière Métabetchouane n'a finalement pas été retenue.

Ces nombreuses expériences nous ont permis de développer au fil des années un point de vue sur cette question. Il existe au Québec un paradoxe difficilement explicable au sujet de l'hydroélectricité. Tous reconnaissent qu'il s'agit de la source d'énergie la plus propre et la moins dommageable à l'environnement. Mais d'un autre côté, les projets d'aménagement hydroélectrique sont sans doute ceux qui soulèvent le plus les passions et les oppositions. À notre avis ce paradoxe a atteint son comble, lorsqu'Hydro-Québec a proposé la construction d'une centrale hydroélectrique alimentée au gaz naturel.

Quant à poursuivre dans les paradoxes québécois au sujet de l'hydroélectricité, nous soulevons aussi le fait que la plupart des projets et des potentiels de développement hydroélectrique sont situés dans les régions ressources et éloignées alors que les grands lobbys d'opposition à ces projets proviennent des grands

milieux urbains. Le récent recul gouvernemental dans le dossier des petites centrales hydroélectriques est très éloquant à ce propos et témoigne du peu d'écoute accordé à la majorité silencieuse. Il s'agit qu'un petit groupe s'organise, fasse du tapage médiatique et recrute à leur cause des artistes pour faire reculer un gouvernement et priver les régions concernées d'un potentiel de développement économique et d'outils stratégique de développement.

La MRC du Domaine-du-Roy entretient depuis plusieurs années un discours favorable à l'aménagement hydroélectrique dans la mesure où les deux conditions essentielles suivantes sont respectées :

- Premièrement, les projets développés doivent minimiser les contraintes à l'environnement. Nous reconnaissons et acceptons que ces projets puissent modifier un environnement existant mais nous croyons que l'expertise développée au Québec dans ces matières est suffisamment importante pour minimiser les risques environnementaux.*
- Deuxièmement, les milieux touchés par ces projets doivent profiter des retombées économiques de ces projets à court, moyen et long terme. Il faut à notre avis que ces projets majeurs permettent aux milieux concernés de se doter de leviers de développement économique.*

Notre intervention dans le débat s'attardera davantage sur cet aspect. Toutefois, il est important que nous placions en perspective le choix du développement hydroélectrique de la rivière Péribonka.

Nous l'avons mentionné précédemment, Hydro-Québec a proposé à deux reprises à la population régionale le développement hydroélectrique de la rivière Ashuapmushuan. Lors de la seconde tentative, les MRC Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy ont mis en place un comité conjoint pour analyser les impacts de ce projet et définir un cadre d'acceptabilité sociale du projet. Parmi les recommandations formulées par ce comité conjoint, celle portant sur la constitution d'un fonds de développement marquait la voie à des changements qui se sont confirmés au cours des dernières années dans les diverses approches préconisées par Hydro-Québec lors de la réalisation de grands travaux.

Il y a eu d'abord le programme de mise en valeur de l'environnement (PMVE) où les fonds alloués devaient essentiellement permettre la réalisation de projets environnementaux. Par la suite, il y a eu le programme de mise en valeur intégrée (PMVI) où les projets proposés devaient concilier environnement et développement économique. Maintenant Hydro-Québec propose que les fonds habituellement destinés au milieu dans le cadre de ces grands projets servent à la constitution de fonds de développement. Nous sommes heureux de constater que ce que nous réclamions, il y a plus de dix (10) ans est maintenant possible.

Le débat sur l'aménagement de la rivière Ashuapmushuan a été aussi l'occasion pour ceux qui s'y opposaient de proposer en lieu et place un nouveau projet sur la rivière Péribonka. Une coalition formée d'organismes tels la CSN, la FTQ, le CRE, la FQF-02, le Regroupement pour la protection de l'Ashuapmushuan (RPA), la Société nationale des québécois et des québécoises et l'Union des producteurs agricoles du Saguenay—Lac-Saint-Jean proposait un positionnement régional fort en faveur de l'aménagement hydroélectrique de la rivière Péribonka et la protection intégrale de la rivière Ashuapmushuan.

Il est évident à notre avis que le projet de la rivière Péribonka est la résultante de cette dynamique régionale qui a marqué le débat entourant l'aménagement hydroélectrique de la rivière Ashuapmushuan. De toute évidence, la MRC du Domaine-du-Roy ne pourra compter à moyen terme sur le potentiel de développement que pourrait générer un tel projet.

Puisqu'il en est ainsi, ne pourrait-elle pas bénéficier elle aussi des possibilités offertes par la mise en place d'un fonds de développement ou avoir accès à un fonds de développement régional mis en place grâce à la réalisation d'un tel projet ? Il s'agit d'une question fondamentale que cette Commission doit traiter et intégrer à l'acceptabilité sociale de ce projet.

La MRC du Domaine-du-Roy a pu bénéficier dans le passé de programmes de mise en valeur de l'environnement d'Hydro-Québec lors de la réalisation de projets de lignes et d'amélioration de postes. Ces fonds dédiés à des projets environnementaux visaient à compenser les effets négatifs sur l'environnement de ces projets souvent réalisés près des milieux habités.

La possibilité actuelle de constituer des fonds de développement est à notre avis une mesure positive destinée à donner un levier stratégique de développement aux communautés touchées par ces projets. Nous ne sommes plus dans un processus visant à compenser les effets négatifs des projets puisqu'ils sont souvent atténués par la mise en place de mesures correctrices qui font partie des coûts du projet. Nous sommes plutôt dans un rapport de partenariat constructif entre Hydro-Québec et les communautés touchées en matière de développement économique et régional.

Cette Commission est sans doute très au fait des problématiques qui marquent le développement économique et régional de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de la plupart des régions ressources. Elle est sans doute également au fait qu'il est nécessaire pour contrer ces problématiques d'envisager des solutions globales et à long terme et qu'il serait nécessaire de les supporter sur un plan régional. Le maintien en région des jeunes, le développement de filières de transformation de l'aluminium ou du bois et le positionnement touristique de la région ne sont que quelques exemples qui démontrent la nécessité de pouvoir compter sur le plan régional sur des outils de développement afin de supporter des actions stratégiques.

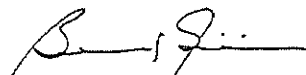
Actuellement, les mesures de développement proposées par Hydro-Québec dans ce projet touchent uniquement les MRC Maria-Chapdelaine et Le Fjord-du-Saguenay ainsi que la communauté montagnaise de Mashteuiatsh. Sans remettre en cause ou affecter de quelque façon que ce soit les négociations en cours avec ces organisations, nous croyons qu'un volet régional devrait être ajouté aux mesures de partenariat de développement proposées dans le cadre de ce projet.

Il serait également souhaitable à notre avis que les projets découlant des fonds de développement soient structurants et arrimés aux stratégies de développement de la région et des MRC.

C'est dans cet esprit que nous recommandons à cette Commission d'inclure dans ses recommandations la pertinence qu'une entente soit conclue avec l'ensemble de la région afin qu'elle puisse disposer tout comme les milieux riverains au projet d'un fonds destiné à supporter des projets de développement régional.

Notre agenda municipal ne nous permet pas de présenter cette position dans le cadre des audiences publiques qui auront lieu le 21 octobre prochain. Nous vous demandons de transmettre cette lettre à la présidente de la Commission et de la considérer comme si elle avait été présentée publiquement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Bernard Généreux
Préfet